

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

N° 2022-046

Projet Maison de Santé – Consultation pour souscription d'emprunt - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Dominique RENAULT

En exercice : 21
Présents : 14
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Christiane BRESSION, Sébastien GALERON, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER et Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUERE à Frédéric CUILLERIER.
Valérie LABOUACHRA à Pascal FOULON.
Carl LEQUERTIER à Florence MARQUES DA SILVA.
Christine ADRIAN à Isabelle BRIARD.
Christiane BRESSION à Sylvie CLERC.
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Jean-Luc FOURNIER.

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les différentes étapes du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'état d'avancement du dossier.

Afin de financer ces travaux, il est nécessaire de contracter un emprunt, à hauteur de 1.5 million d'euros. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction du coût de la construction.

Un organisme est en mesure de proposer des prêts pouvant convenir ; il s'agit de la Banque des Territoires, branche spécifique de la Caisse des dépôts et de consignation spécialisée dans le conseil et le financement à destination des collectivités territoriales.

La Banque des Territoires propose ainsi deux formules de prêts :

PRET RELANCE SANTE sur ressource « Fonds d'épargne » :

- Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt (limité à 5 M€ si projet non TEE)
- Type de prêt : Révisable sur index Livret A
- Taux : Livret A + 0,60 %*
- Durée : comprise entre 25 ans et 50 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire ou Echéance prioritaire
- Période de préfinancement (= phase de mobilisation) possible : de 3 à 60 mois (en adéquation avec la durée des travaux)
- Différé d'amortissement : possible jusqu'à 24 mois (sous conditions)

La proposition arrêtée avec l'accord de la commune restera valable pendant un an. Cela permettra de réajuster le chiffrage de cette opération comptabilisée dans le budget annexe Pôle Santé.

PRET RELANCE SANTE sur ressource Banque Européenne d'Investissement :

- Quotité de financement : 50 % du Coût total HT (Association possible d'une ligne Taux Fixe BEI et d'une ligne Taux révisable Livret A pour couvrir la totalité du besoin d'emprunt)
- Type de prêt : Taux fixe
- Taux : Barème mensuel
- Durée : 15, 20 ou 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Profil d'amortissement : Echéance constante
- Période de préfinancement (obligatoire) : de 3 à 12 mois

A titre indicatif, barèmes de taux de juin 2022 :

- **1,76 % sur 15 ans ;**
- **1,76 % sur 20 ans ;**
- **1,76 % sur 25 ans.**

Les particularités de cette offre :

- Les barèmes de taux applicables aux contrats sont ceux du mois au cours duquel sont signés les contrats,
- Les offres Taux Fixe sont sous réserve de disponibilité de l'enveloppe Banque Européenne d'Investissement.

N° 2022-046

Projet Maison de Santé – Consultation pour souscription d’emprunt - Approbation

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le lancement d’une consultation auprès de la Banque des Territoires selon les caractéristiques du prêt « Relance Santé » sur ressource « xxxx » ;
- Autoriser monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L’UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 25 juillet 2022*

Le Maire,



Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l’affichage le
Pour le Maire,
La Directrice des Projets,
Zakya TAIBI.